



PIERRE AVENAS (65)

À PROPOS DES MÉTIERS DU CONSEIL

Celui qui exerce un métier du conseil est un conseiller ou, en termes plus modernes, un consultant... ce qui étonne un peu, car, en termes usuels, c'est le client qui consulte le conseiller et pas l'inverse. Mais en médecine, le patient consulte et le médecin qui donne des consultations dit aussi qu'il consulte. En fait le verbe *consulter* peut marcher dans les deux sens, et c'est encore au latin qu'il faut remonter pour comprendre ce paradoxe apparent.

EN LATIN, on part du verbe *consulere* qui signifie « délibérer, examiner, décider ensemble ». Ce verbe semble comporter un préfixe issu de *cum* « avec », mais on ne connaît pas la signification de l'élément *-sulere*, dont l'étymologie reste mystérieuse. On peut être tenté de rapprocher *consulere* du nom du *consul*, qui fut à l'origine un magistrat romain, mais la ressemblance entre les deux mots est peut-être purement fortuite, et de toute façon, *consul* est lui-même d'origine obscure. En tout état de cause, c'est à ce verbe

consulere que se rattache le latin *consilium*, signifiant « délibération » ou « assemblée qui délibère », ainsi que *consiliari* « tenir conseil », d'où en français *conseil*, *conseiller* (verbe et nom).

Et toujours en latin, de *consulere* dérive aussi *consultare*, de même sens mais renforcé (c'est un fréquentatif) : « délibérer souvent » ou « délibérer intensément », d'où *consultatio*, *consultator*, devenus en français *consulter*, *consultation*, *consultant*... À ce stade, on voit que *conseiller* et *consulter* sont issus de verbes latins de sens voisins, que l'on peut qualifier d'*intransitifs*, car ils évoquaient une réflexion en commun et non pas un avis donné par une personne à une autre.

EN CAS DE PROBLÈME DANS L'ENTREPRISE, ON CONSULTE UN CONSULTANT

En français, ces verbes *conseiller* et *consulter* ont d'abord conservé ce sens intransitif, puis l'usage a privilégié des significations transitives, dans un sens ou dans l'autre : aujourd'hui, *conseiller* signifie « donner un avis », alors que *consulter* signifie le plus souvent « solliciter un avis », sauf lorsqu'un médecin donne une consultation. Le sens de « donner un avis » s'applique également au *consultant*, ou au *jurisconsulte* (du latin *consultus* « avisé »), un avis pouvant n'être que *consultatif*. De même, le sens proche du latin subsiste pour un *conseil* lorsque c'est une assemblée délibérative (cf. le conseil des ministres), un *conseiller* pouvant être celui qui donne un avis, ou bien celui qui siège à un conseil.

« *Le consultant en entreprise est à la fois consultant et consulté!* »



© ERICA GUILANE-NACHEZ / FOTOLIA.COM

Il faut du métier pour consulter le conseil des ministres.

CONSEILLER OU CONSULTANT, C'EST UN MÉTIER

L'étymologie de *conseiller*, *consulter* n'est pas simple, celle de *métier* non plus. Cette fois, le point de départ est le latin *minister* « serviteur », de *minus* « moins », par opposition à *magister* « maître », de *magis* « plus ». En latin chrétien, *minister* désignait le prêtre, le ministre du culte, *ministerium* étant dans ce contexte le service religieux, la messe. D'autre part, d'une origine grecque, le latin *mysterium* « mystère » s'est spécialisé également en latin chrétien, jusqu'à désigner aussi un service religieux. Puis, en quittant le registre religieux, *ministerium* devient en français *ministère*, et en même temps, la confusion entre *ministerium* et *mysterium* aurait abouti à un bas latin supposé *misterium*, devenu en français *mistier*, *mestier* et finalement *métier*.

En définitive, *métier* et *ministère* sont des doublets étymologiques. Une véritable provocation pour ceux qui considèrent que la politique ne doit surtout pas être un métier. ■